

Charte des Pôles linguistiques renforcés

Introduction : Ce projet, initié au niveau académique et reposant sur la volonté des équipes enseignantes, a pour objectif d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'exposition à la langue anglaise et son utilisation par les élèves conformément aux préconisations du Plan Langues vivantes. Cet objectif passe nécessairement par la mise en place du dispositif pédagogique EMILE.

○ Objectifs et mise en œuvre

Piloter	Projet d'école faisant figurer l'enseignement des langues vivantes et en langues vivantes (EMILE : Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) comme axe fort (rédaction d'une fiche action spécifique). Présentation de la démarche en Conseil d'École.
Impliquer	Implication d'un nombre significatif d'élèves dans la démarche (projet de cycle ou de niveau). Points de vigilance : être attentif à <u>l'équité sur un même niveau de classe pour tous les élèves</u> ; prévoir la continuité au sein du cycle, de l'école, et, lorsque c'est possible, avec le collège.
Placer les langues vivantes au cœur des enseignements	Nombre d'heures significatif d'EMILE (1 à 4 séances hebdomadaires), dans plusieurs domaines disciplinaires, en plus de l'heure et demie hebdomadaire de langue vivante au programme.
Valoriser les compétences des élèves	Valorisation des compétences et des parcours dans les outils d'évaluation et de suivi du parcours de l'élève.
Mobiliser des ressources	Utilisation de ressources pédagogiques et didactiques en EMILE.
Développer une dynamique de projets et partenariats	Projets (tels que : clubs, ateliers, semaine des langues, théâtre en anglais et spectacle par exemple) et partenariats linguistiques et culturels (échanges virtuels, jumelages, partenariats entre écoles et interdegrés par exemple) sur le territoire.

- Accompagnement et formation des équipes impliquées : stages, formations ERASMUS+ à l'étranger, réunions de mutualisation et d'échanges, accompagnement dans les classes, déploiement du programme des assistants de langue dans le département.

- Fiche PLR à renseigner et retourner à l'inspection de circonscription.